



N°758
Entrée le 17.05.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 17.05.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 mai 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Madame la Ministre vient de confirmer la volonté du Gouvernement de promouvoir le concept du médecin référent qui a son origine dans la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Madame la Ministre entend sensibiliser la population à cette offre.

- Convaincu de la plus-value du concept du médecin référent respectivement médecin de confiance, j'aimerais savoir de Madame la Ministre de quelle manière elle entend relancer ce concept qui a été victime d'un certain nombre de blocages respectivement d'un formalisme exagéré ?
- Par quels moyens le Gouvernement entend-il rendre plus attractive l'installation des médecins généralistes ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député